

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 17/081/2008 – ÉFAI

4 juin 2008

AU 155/08 Détention au secret / Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements

CHINE Jaranbayar Soyolt (h), 48 ans, citoyen mongol

Jaranbayar Soyolt est détenu par les autorités chinoises depuis le 6 janvier. Il est accusé d'avoir participé à des « activités à l'étranger nuisant à la sécurité de la Chine ». À l'origine citoyen chinois de la région autonome de la Mongolie intérieure, il a quitté la Chine légalement pour s'installer en Mongolie en 1991 et a acquis la citoyenneté mongole en 1997. Amnesty International ignore où il se trouve actuellement et craint fortement qu'il ne soit soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Jaranbayar Soyolt a été arrêté par des agents des services de l'immigration à l'aéroport international de Pékin lorsqu'il est entré sur le territoire chinois avec deux collègues. Ces derniers ont passé les contrôles de douane et d'immigration avant lui. Après l'avoir attendu pendant deux heures, ils sont revenus demander la raison de son retard. En arrivant au comptoir douanier, ils ont vu Jaranbayar Soyolt menotté et entouré de cinq policiers. Il leur a indiqué qu'il avait été arrêté par la police chinoise et leur a demandé de contacter immédiatement ses proches et l'ambassade de Mongolie à Pékin pour lui.

Jaranbayar Soyolt a téléphoné à l'un de ses collègues le 11 janvier, sous la contrainte des autorités chinoises. Il a déclaré qu'il était détenu à Pékin en raison de problèmes liés à son passeport et a demandé qu'aucune information relative à son arrestation ne soit communiquée aux médias étrangers, afin d'éviter d'« empirer les choses ». Cette menace explique pourquoi ses proches n'ont fait connaître sa situation que récemment. Ils n'ont plus eu aucun contact avec lui depuis cet appel téléphonique. Le 31 janvier 2008, des responsables de la Sécurité publique de Pékin ont confirmé que Jaranbayar Soyolt était entré sur le territoire chinois par l'aéroport le 6 janvier 2008, alors qu'ils avaient auparavant affirmé qu'ils ne savaient absolument pas le lieu où il se trouvait. Selon leurs dernières indications, les autorités chinoises l'ont « assigné à résidence ».

Jaranbayar Soyolt est un défenseur des droits humains, membre fondateur de plusieurs groupes de dissidents exilés en Mongolie. En 1981, il figurait parmi les chefs de file du Mouvement des étudiants mongols, une vague de manifestations organisées par des étudiants et des universitaires d'origine mongole contre le projet du gouvernement central de la Chine d'installer 600 000 Chinois de l'ethnie han en Mongolie intérieure sans consulter les populations locales. En 1992, il s'est exilé en Mongolie. Depuis ce pays, il a continué à défendre les droits humains. En 1993, il a prononcé un discours lors du premier congrès de l'Alliance mondiale mongole, en accusant publiquement la Chine de mener envers ses minorités ethniques une politique de « nettoyage ethnique et de génocide culturel ». Il a ensuite obtenu l'asile en Mongolie, puis la citoyenneté mongole en 1997. Les autorités chinoises l'ont qualifié de séparatiste mongol et prétendent qu'il complotait de renverser le parti communiste actuellement au pouvoir en Chine.

Par ailleurs, Jaranbayar Soyolt souffre de problèmes de santé, et compte tenu de cet élément et des informations persistantes faisant état d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements infligés aux dissidents politiques en Chine, Amnesty International est extrêmement inquiète pour son bien-être et sa sécurité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en chinois (mandarin) ou dans votre propre langue) :

- priez les autorités chinoises de révéler le lieu où se trouve Jaranbayar Soyolt, qui a été arrêté à l'aéroport international de Pékin le 6 janvier ;

- exhortez-les à le libérer immédiatement, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé dans les plus brefs délais dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité des procès ;
- efforcez-vous d'obtenir la garantie qu'il est traité avec humanité pendant sa détention et qu'il n'est ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez instamment qu'il soit autorisé sans délai à recevoir régulièrement des visites de ses proches et d'un avocat de son choix, ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

APPELS À :

Directeur du bureau de la Sécurité publique de Pékin :

MA Zhenchuan Juzhang

Beijingshi Gong'anju

9 Qianmen Dongdajie

Dongchengqu

Beijingshi 100740

Chine

Courriers électroniques : wbjc_sohu.com

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur le Directeur,*

Directeur du bureau de la Justice municipale de Pékin :

WU Yuhua Juzhang

Beijingshi Sifaju

12 Xinjiekouwaidajie

Xichengqu

Beijingshi 100088

Chine

Courriers électroniques : webmaster@bjsf.gov.cn

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur le Directeur,*

COPIES À :

Ambassadeur de Mongolie en République populaire de Chine :

Dr Galsen BATSUKH

Embassy of Mongolia

No 2, Xiushui Beijie Jian Guo,

Men Wai Da Jie

Beijing,

Chine

Fax : +86 10 6532 5045 (Il se peut que ce numéro de fax ne soit pas exact ; merci de vous montrer persévérant.)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 15 JUILLET 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.